CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Eygalières - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.36.84

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 19 décembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune d'Eygalières pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 6.611.600 €HT pour une subvention totale de 4 628 120 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 982.310 € pour un programme de travaux de 1.403.300 € HT, lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 2.434.810 €pour un programme de travaux de 3.478.300 €HT, lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Eygalières pour la tranche 2016.

AMENAGEMENT D'UN POLE LOISIRS ET SPORTIF

La commune poursuit la construction de sa salle de sports, située sur un terrain communal, à proximité du stade de football et des tennis actuels.

D'une superficie d'environ 1.100 m², la structure comprend :

- une grande salle permettant la pratique de divers sports (handball, basket, volley, tennis...);
- une salle de gymnastique et de danse, d'escalade, de musculation et de squash ;
- des vestiaires, des sanitaires, un local ménage et des espaces de rangements.

Des vestiaires spécifiques pour le club de football ainsi qu'une salle de réunion seront également aménagés.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2016 s'élève à 2.300.000 €HT, dont 400.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.610.000 € dont 280.000 € pour la tranche 2016.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT SIXTE

La commune souhaite procéder à la valorisation du site classé de la Chapelle Saint Sixte, construite au 12^{ème} siècle, situé en entrée de territoire communal, sur la route d'Orgon.

Il s'agit principalement de réaliser des travaux permettant la consolidation de la structure, la reprise de la charpente de la toiture (charpente et tuiles) et les enduits.

Il conviendra également d'envisager une remise en état globale du site (sécurisation du site, aménagement du jardin, création d'un parking, accès piéton...).

Le montant de cette opération prévue sur la tranche 2016 s'élève à 330.000 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 33.000 €de l'Etat (DRAC).

La subvention départementale pourrait s'élever à 231.000 €

CREATION D'UN EQUIPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Suite à l'acquisition foncière de la propriété Clavel en 2015, la commune projette de réhabiliter le bâtiment existant et de réaliser une extension afin d'y créer un équipement social et culturel ainsi qu'une zone de stationnement de 21 places en connexion avec la maison médicale voisine, avenue Charles de Gaulle.

Cet équipement permettra d'accueillir les nombreuses associations culturelles et sociales implantées sur le territoire de la commune qui sont régulièrement à la recherche d'espaces adaptés pour exercer leurs activités.

Il comprendra une salle de projection et de représentation, un accueil, des bureaux, des sanitaires et un local d'entretien.

Le montant de cette opération prévue sur la tranche 2016 s'élève à 1.000.000 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 100.000 €de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 700.000 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 1.730.000 €HT réparti comme suit :

- Aménagement d'un pôle loisirs et sportif		400.000 €HT
- Restauration de la chapelle St Sixte		330.000 €HT
- Création d'un équipement social et culturel		1.000.000 €HT
	TOTAL	1 730 000 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.211.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 4.628.120 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 − 10127T au profit de la commune d'Eygalières en application de la délibération n°168 du 13 juillet 2016.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Eygalières, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 1.211.000 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, sur une dépense subventionnable de 1.730.000 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune d'Eygalières la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL